

FICHE D'INFORMATIONS - RENTREE ACADEMIQUE 2024 - 2025 -

FILIERE TOPOGRAPHIE

I- CONDITIONS D'ADMISSION

Une commission est mise en place pour l'étude des dossiers de candidature, (une demande manuscrite adressée au Directeur Général précisant la filière choisie, 1 copie du certificat de nationalité, 1 copie de l'attestation ou relevé de notes du BAC ou BT). Les postulants doivent :

- Payer les frais d'études de dossiers non remboursables de **20 000 FCFA** à la date de dépôt du dossier d'inscription.
- Compléter le dossier de demande d'inscription, en cas d'avis favorable, avec 2 photos d'identité récentes et copies légalisées des pièces fournies préalablement
- Payer les droits d'inscription non remboursables de 50 000 FCFA de même que les anciens étudiants.

II- MODALITES DE PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE

Les frais de scolarité sont payables en une seule tranche ou selon les modalités ci-après :

1^{ère} Année de Licence L1 : (Topographie)

1- Frais d'étude de dossier (les nouveaux uniquement)	20 000	F CFA
2- Frais d'inscription	50 000	F CFA
3- Frais de scolarité : 880 000 F CFA		

NB : Vous avez droit à un kit de tenue scolaire (1 pantalon + 1 chemise+ 2 polos + 1 gilet + 1 cravate) ; 1 voyage d'études (01 semaine) à l'extérieur du TOGO.

▪ 1 ^{ère} Tranche (payable dès l'inscription)	550 000	F CFA
▪ 2 ^{ème} Tranche (payable en Février)	400 000	F CFA

Total (1+2+3) = 950 000 F CFA

2^{ème} Année de Licence L2 : (Topographie)

1- Frais d'inscription	50 000	F CFA
2- Frais de scolarité : 850 000 F CFA		
▪ 1 ^{ère} Tranche (payable à l'inscription)	550 000	F CFA
▪ 2 ^{ème} Tranche (payable en Février)	350 000	F CFA

Total (1+2) = 900 000 F CFA

3^{ème} Année de Licence L3 : (Topographie)

1- Frais d'inscription	50 000	F CFA
2- Frais de scolarité : 950 000 F CFA		
3- Frais de soutenance	120 000	F CFA
▪ 1 ^{ère} Tranche (payable à l'inscription)	720 000	F CFA
▪ 2 ^{ème} Tranche (payable en Février)	400 000	F CFA

Total (1+2+3) = 1 120 000 F CFA

NB : Les Etudiants hors zone UEMOA payeront de plus 250 000 F CFA en une seule fois.

Les échéances de paiement doivent être rigoureusement honorées sous peine de suspension aux cours ou aux examens. Par ailleurs les frais de scolarité ne sont pas remboursables après règlement en cas de départ de l'Etudiant en cours d'année sauf cas de force majeure.

Foyer : Chambre individuelle : 400 000 F CFA/An et Chambre double : 250 000 F CFA/An ; (Electricité et Eau aux frais de l'administration, Cuisine et Salon équipés, Gardiennage et Entretien assurés), Wifi disponible.

NB : Cantine disponible à l'école

La rentrée académique 2024-2025 est prévue pour le 14 Octobre 2024 avec la première semaine de workshop.

LA DIRECTION